

# Thaïlande



## Environnement opérationnel

### Contexte

Bien qu'elle ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, la Thaïlande a accordé l'asile à environ 1,2 million de réfugiés au cours des trois dernières décennies. Les réfugiés du Myanmar hébergés dans neuf camps le long de la frontière font l'objet de dispositions administratives spécifiques, tandis que ceux qui vivent à l'extérieur tombent sous le coup de la loi et sont considérés comme des migrants clandestins. L'accès aux camps est géré par les Conseils d'admission provinciaux, qui ont été rétablis en 2005.

Depuis le milieu de l'année 2006, la situation en Thaïlande a été marquée par une réduction de l'espace de protection accordé à tous les groupes relevant de la compétence de l'UNHCR, qui éprouve par conséquent des difficultés à s'acquitter de son mandat. En avril 2007, les autorités thaïlandaises ont demandé à l'Organisation de suspendre ses activités de détermination du statut de réfugié (DSR) dans l'attente d'une consultation. En raison des restrictions sur les visas de sortie, il est en outre de plus en plus malaisé de procéder à la réinstallation des réfugiés urbains

admis dans des pays tiers. La difficulté d'accès aux réfugiés et aux demandeurs d'asile placés dans des centres de détention constitue un autre problème non négligeable.

Au sein de la région Asie de l'Est et Pacifique, les mouvements migratoires qui convergent vers la Thaïlande n'ont cessé de croître au fil des ans. Le pays accueille aujourd'hui plus de 2 millions de migrants. Dans ce contexte, les considérations liées à la sécurité nationale et à la coopération bilatérale prennent le pas sur le droit d'asile. De surcroît, la crainte d'un éventuel effet d'attraction a influencé la position du Gouvernement thaïlandais sur les questions de réfugiés.

### Besoins

#### Réfugiés du Myanmar à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar

En 2005, l'UNHCR a entamé une collaboration avec un consortium d'ONG, le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande (CCSDPT), en vue d'entreprendre conjointement des évaluations annuelles des besoins des réfugiés originaires du Myanmar dans la région frontalière. En 2006, l'UNHCR a lancé le

Projet de renforcement des capacités de protection, afin d'identifier les lacunes dans la protection et l'assistance humanitaire offertes aux réfugiés.

La situation des réfugiés du Myanmar présents en Thaïlande est parmi celles qui détiennent le record de durée à travers le monde. La plupart de ces réfugiés vivent dans des camps depuis plus de vingt ans. Confrontés à l'insécurité à tous les niveaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps, ils doivent faire face à divers problèmes sociaux liés à leur confinement prolongé.

Les enfants réfugiés éprouvent les plus grandes difficultés à poursuivre leur scolarité au-delà de la classe de seconde. Les femmes, quant à elles, ont besoin d'être plus impliquées dans les activités des camps. Les droits fondamentaux des réfugiés, ainsi que leurs besoins élémentaires en matière de bien-être économique, social et psychologique, ne sont pas satisfaits. Les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler et ceux qui cherchent un emploi à l'extérieur des camps sont exposés aux abus et à l'exploitation.

Dans ce contexte, le lancement d'un programme de réinstallation dans des pays tiers a ouvert des perspectives considérables en matière de solutions durables. Environ 10 000 départs sont prévus d'ici la fin 2007, le nombre des candidatures étant estimé à 27 000 en 2008 et à 22 000 en 2009.

#### Réfugiés urbains et demandeurs d'asile

Les évaluations participatives réalisées auprès des réfugiés urbains et des demandeurs d'asile, dont la plupart vivent à Bangkok, révèlent que l'illégalité de leur statut est au centre de leurs préoccupations. La crainte des arrestations et des expulsions, les intimidations de la communauté d'accueil, l'extrême pauvreté, l'impossibilité d'avoir un emploi déclaré, l'exploitation et les perspectives limitées en matière d'enseignement comptent parmi leurs principaux sujets d'inquiétude.

L'UNHCR est tout aussi préoccupé par la situation des Laotiens d'ethnie hmong, dont 149 sont détenus à Nong Khai depuis la fin de l'année 2006. On recense également quelque 8 000 Hmongs du Laos installés dans des abris temporaires dans la ville septentrionale de Petchabun. L'UNHCR n'a pas accès à ces personnes, dont certaines ont peut-être besoin d'une protection internationale. Le Gouvernement royal thaïlandais prévoit de sélectionner et de rapatrier ceux qu'il n'estime pas confrontés à des problèmes de protection. Par conséquent, l'UNHCR en appelle à l'emploi d'une procédure de sélection conforme aux normes internationales de protection.

#### Total des besoins

2008 : 11 580 394 dollars E.-U.

2009 : 12 010 847 dollars E.-U.

### Objectifs principaux

- Assurer la protection et la sécurité physique de toutes les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.

- Promouvoir et aider à la mise en place de procédures et d'organes nationaux de gestion des réfugiés conformes aux normes internationales de protection.
- Améliorer le bien-être social et économique des réfugiés.
- Développer la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés.

### Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- L'UNHCR a le plus possible recours à la réinstallation en tant qu'instrument de protection, solution durable et mécanisme de partage des responsabilités ; des dispositifs efficaces sont mis en place pour les préparatifs et le départ des réfugiés admis dans des pays tiers.
- Les Conseils d'admission provinciaux sont renforcés et adoptent des normes équitables et fiables pour l'accueil, la sélection et la protection des demandeurs d'asile originaires du Myanmar.
- Dans les camps, l'administration de la justice est améliorée ; les réfugiés et les demandeurs d'asile ont pleinement accès à des recours juridiques et judiciaires en complément des mécanismes judiciaires habituels ; les centres d'aide juridique fonctionnent avec efficacité et objectivité.
- Les réfugiés hébergés dans les camps parviennent à un meilleur niveau d'autosuffisance grâce à des activités génératrices de revenus, à une éducation non institutionnalisée et à des formations professionnelles.
- La prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste sont améliorés par le biais d'approches communautaires.
- Les enfants réfugiés, notamment les mineurs séparés et non accompagnés, bénéficient d'un suivi, d'une protection et d'une procédure de détermination de leur intérêt supérieur.
- Les réfugiés ont accès à des services de qualité dans le domaine du VIH et du SIDA ; des activités de prévention et de sensibilisation sont mises en œuvre.
- Les femmes réfugiées bénéficient d'une participation accrue à la gestion des camps et aux activités connexes.
- Les demandeurs d'asile urbains ont accès à des procédures de DSR équitables et fiables.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains bénéficient de soins médicaux élémentaires et sont orientés vers les hôpitaux des environs.
- En milieu urbain, les enfants et les adolescents réfugiés bénéficient d'une éducation primaire, secondaire et supérieure ; les adultes ont accès à une éducation non institutionnalisée et à des formations professionnelles.
- L'UNHCR a accès aux demandeurs d'asile et aux réfugiés maintenus en détention et leur offre une protection.



Quelque 140 000 réfugiés du Myanmar vivent dans neuf camps en Thaïlande. Beaucoup d'entre eux s'y trouvent depuis près de deux décennies.

## Stratégie et activités

La stratégie déployée en faveur des réfugiés du Myanmar est double : tout en essayant d'obtenir leur réinstallation, qui constitue pour l'heure la seule solution durable, l'UNHCR tentera de soulager les problèmes dus à un confinement prolongé dans les camps. Pour ce faire, l'Organisation s'efforcera d'obtenir un meilleur accès aux camps, afin d'aider les nouveaux arrivants ayant besoin d'une protection internationale, de renforcer les conditions de protection à l'intérieur des camps et de promouvoir l'autosuffisance.

L'utilisation stratégique de la réinstallation a apporté une solution à la situation prolongée des personnes réfugiées en Thaïlande. Le lancement de ce vaste programme de réinstallation constitue un tournant décisif dont ont déjà bénéficié des milliers de réfugiés. L'UNHCR poursuivra dans cette voie par une approche mesurée et contrôlée de la réinstallation collective.

Les réfugiés urbains n'étant pas autorisés à travailler en Thaïlande, l'UNHCR continuera d'améliorer leurs compétences à l'aide de formations professionnelles et d'une éducation s'inscrivant ou non dans un cadre institutionnel. L'Organisation continuera également à leur

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Myanmar	124 000	124 000	112 480	112 480	102 330	102 330
	Pays divers	1 720	1 700	1 900	1 900	2 000	2 000
Dem. d'asile	Myanmar	13 500	13 500	10 000	10 000	5 000	5 000
Autres pers. relevant de la compétence de l'UNHCR	Pays divers	750	-	830	-	910	-
<b>Total</b>		<b>139 970</b>	<b>139 200</b>	<b>125 210</b>	<b>124 380</b>	<b>110 240</b>	<b>109 330</b>

verser une modeste indemnité de subsistance mensuelle couvrant notamment les frais médicaux et scolaires. Dépourvus de statut officiel et considérés comme des migrants clandestins par les autorités thaïlandaises, tous les réfugiés et demandeurs d'asile peuvent faire l'objet d'arrestations arbitraires, de mises en détention et même d'expulsions. En l'absence d'un mécanisme national de traitement des demandeurs d'asile non originaires du Myanmar, l'UNHCR poursuivra ses consultations avec les autorités thaïlandaises au sujet de la détermination du statut de réfugié et des solutions envisageables pour cette population.

## Contraintes

Le Gouvernement thaïlandais a récemment adopté une politique plus restrictive qui réduit l'espace accordé aux réfugiés urbains et aux demandeurs d'asile. Ce changement s'explique par l'abandon de l'approche axée sur la recherche de solutions en faveur d'une politique dissuasive visant à lutter contre l'immigration clandestine. La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile ne sont pas distingués des migrants clandestins et sont donc plus menacés d'arrestation et de mise en détention. De plus, les conditions de détention se sont gravement détériorées : un trop grand nombre de détenus sont entassés dans des locaux exigus et l'UNHCR n'a pas officiellement accès aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

Pour les réfugiés du Myanmar installés à la frontière, ce récent changement de politique a jeté une ombre sur les perspectives encourageantes apparues en 2006 avec la délivrance de cartes d'identité et l'inclusion des réfugiés dans le programme national de lutte contre le VIH et le SIDA. Aucune avancée significative n'a été accomplie dans la mise en œuvre d'activités d'autosuffisance. En outre, l'accès au marché du travail et à l'enseignement supérieur demeure limité.

## Organisation et mise en œuvre

### Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	5	5
Effectif total	156	70
Fonctionnaires internationaux	12	12
Collaborateurs nationaux	53	53
VNU/Autres	84	0
JEA	5	5
Agents déployés	2	0

### Coordination

La complexité de la situation des personnes réfugiées en Thaïlande nécessite une étroite coordination avec les principaux intervenants. Afin de répondre aux besoins de protection des réfugiés et de surmonter les obstacles politiques, l'UNHCR s'appuie en grande partie sur l'expérience des organisations humanitaires locales et internationales. L'UNHCR apprécie également les compétences techniques de ses partenaires pour le maintien de la sécurité des réfugiés.

L'opération d'assistance auprès des réfugiés du Myanmar installés à la frontière est mise en œuvre par une vingtaine d'ONG locales et internationales. La collaboration a été structurée par la création du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande (CCSDPT), avec lequel l'UNHCR coopère étroitement. Ce cadre de concertation garantit l'efficacité de l'action menée auprès des réfugiés et évite les répétitions inutiles.

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** Ministère de la Justice, ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur.

**ONG :** Aide Médicale Internationale, *American Refugee Committee*, *Catholic Office for Emergency Relief and Refugees*, Comité international de secours, Handicap International, *Right to Play*, *Ruam Mit Foundation for Youth*, *Shanti Volunteer Association*, *U.S. Committee for Refugees and Immigrants*, *Women's Education for Advancement and Empowerment*, ZOA.

**Autres :** Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, PNUD.

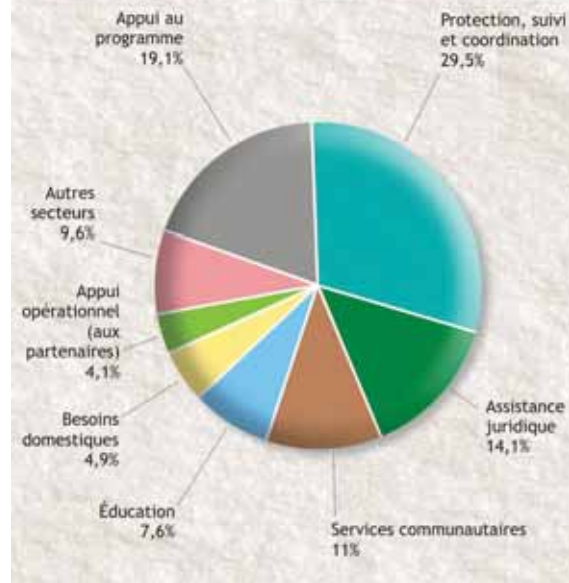
### Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Conseil national de sécurité, ministère des Affaires étrangères, ministère des Affaires sociales.

**ONG :** *ICS Asia*, *Malteser International*, Service jésuite des réfugiés, *Taipei Overseas Peace Service*, *Thailand Burma Border Consortium*.

**Autres :** FNUAP, HCDH, OIT, OMS, PAM, UNICEF.

## Budget-programme biennal par secteur 2008-2009



## Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Protection, suivi et coordination	2 612 332	3 497 988	3 461 808
Abris et autres infrastructures	140 000	153 700	161 400
Activités génératrices de revenus	0	281 700	295 800
Appui opérationnel (aux partenaires)	543 700	472 530	500 572
Assainissement	163 540	165 800	174 100
Assistance juridique	1 618 100	1 623 324	1 704 538
Besoins domestiques	308 500	567 238	595 600
Éducation	866 900	820 806	979 607
Santé	198 200	380 277	399 271
Services communautaires	816 100	1 209 843	1 388 135
Sylviculture	210 000	110 500	116 000
Transport et logistique	98 500	14 283	14 977
<b>Total des opérations</b>	<b>7 575 872</b>	<b>9 297 988</b>	<b>9 791 808</b>
Appui au programme	2 209 864	2 282 406	2 219 039
<b>Total</b>	<b>9 785 736</b>	<b>11 580 394</b>	<b>12 010 847</b>